

Si vous êtes demandeur d'emploi ou que vous avez entre 18 et 25 ans, et que vous envisagez de créer ou de reprendre une entreprise, l'ACRE peut vous aider.

- L'ACRE est une exonération partielle ou totale des charges sociales pendant un an. Vérifiez si vous remplissez les conditions. Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir certaines conditions, notamment que vous soyez le dirigeant de l'entreprise individuelle ou la société que vous voulez créer ou reprendre.
- Pour faire votre demande, vous devez vous adresser à l'Urssaf au moment de déposer votre dossier de création ou de reprise d'entreprise, ou dans les 45 jours suivants.







